



SOCIÉTÉ  
DE LÉGISLATION  
COMPARÉE

Section « Arbitrage ADR »

## **Conférence du Professeur Naoki KANAYAMA, Université de Keio, Japon**

### **L'état des lieux de l'arbitrage au Japon**

#### **Regard comparatiste sur la jurisprudence « Belokon » Cour d'appel de Paris, 27 février 2017**

**Lundi 4 Mars 2019  
De 17h à 20h**

#### **Société de législation comparée**

Amphithéâtre, 1<sup>er</sup> étage  
28 rue Saint-Guillaume  
75007 Paris

17h Accueil

Présidente de séance : Béatrice Castellane, présidente de la Section « Arbitrage ADR » de la Société de législation comparée

17h15 Propos introductifs : Dominique Hascher, président de la Société de législation comparée

Intervention du Professeur Naoki Kanayama

17h30 Paysage de l'arbitrage au Japon

17h50 Débats avec la salle

18h00 Affaire « Belokon »

Débat avec la salle

**Inscription obligatoire dans la limite des places disponibles  
auprès de : [emmanuelle.bouvier@legiscompare.com](mailto:emmanuelle.bouvier@legiscompare.com)**

La participation à cette conférence est gratuite.

Merci de vous munir d'une pièce d'identité.

Conférence validée au titre de la formation continue des avocats.